



**CRISE BURUNDAISE : DIAGNOSTIC
ET EBAUCHE DE SOLUTIONS PAR
LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE**

**DOCUMENT CONCU PAR LA CAMPAGNE HALTE AU
TROISIEME MANDAT**

<u>O. INTRODUCTION</u>	2
<u>I. DEFINITION DU CONFLIT BURUNDAIS</u>	4
<u>II. DES CRIMES DE SANG, LA VIOLATION MASSIVE DES DROITS HUMAINS ET LES CRIMES ECONOMIQUES DEVENUS MODE DE GOUVERNANCE SOUS LE REGIME DE NKURUNZIZA PIERRE</u>	5
<u>III. LES ACTEURS</u>	6
<u>IV. PROPOSITIONS ET POSITIONS DE LA SOCIETE CIVILE</u>	7
<u>V. PRINCIPAUX PROBLEMES A RESOUDRE DANS LE COURT ET MOYEN TERMES</u>	8
1. L'ARRET IMMEDIAT DE LA REPRESSION.	8
2. LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES	8
3. DE NOUVELLES INSTITUTIONS POUR DIRIGER UNE INDISPENSABLE TRANSITION POLITIQUE	8
4. DES CORPS DE DEFENSE ET DE SECURITE	9
5. L'APPAREIL JUDICIAIRE	9
6. LE DESARMEMENT DE LA MILICE IMBONERAKURE ET DE TOUS LES GROUPES ARMES	10
7. LE RETABLISSEMENT DE LA PLEINE JOUISSANCE DES DROITS D'ASSOCIATION PACIFIQUE, L'EXPRESSION ET DE MANIFESTATION	10
8. LE RETABLISSEMENT DES MEDIAS INDEPENDANTS	10
9. LA GOUVERNANCE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	11
10. LES DEFIS DE LA JEUNESSE	11
11. LA QUESTION DU GENOCIDE	12
12. LES REFUGIES ET DEPLACES INTERNES	12
13. LA VERITE, LA JUSTICE ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE	13
14. LES MODALITES D'APPLICATION DE L'ACCORD D'ARUSHA	13
<u>VI. LES INSTITUTIONS DE TRANSITION : COMPOSITION ET DUREE</u>	14
A. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : ÉLECTION ET MANDAT	14
B. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION	15
C. DU PARLEMENT DE TRANSITION	15
D. LE SYSTÈME JUDICIAIRE DE TRANSITION	16
<u>VII. TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROBLEMES IDENTIFIES ET DES SOLUTIONS PROPOSEES</u>	17

O. Introduction

Depuis le 26 avril 2015, comme divers acteurs avisés l'avaient annoncé, le Burundi s'enfoncé dans une crise politico-sécuritaire de plus en plus grave. Les signes annonciateurs étaient déjà là et avaient été décryptés. Les discours assumés ou ambigus entretenus autour de la troisième candidature de Pierre Nkurunziza par lui-même et certains de ses proches partisans, ne laissaient aucun doute sur sa volonté de se représenter. L'évidence de la volonté de Pierre Nkurunziza de se présenter s'est clairement manifestée depuis l'adoption par le Conseil des ministres dans ses séances du 9 et 10 octobre 2013, d'un projet de loi portant modification de la constitution, présenté et rejeté par l'Assemblée Nationale. En dépit de nombreux avertissements sur les risques d'instabilité, émis par de nombreux acteurs clés nationaux et internationaux, Pierre Nkurunziza a persisté dans sa volonté de présenter sa candidature.

Cette candidature, officialisée à l'issue du congrès de son parti le 25 avril 2015, a été l'élément déclencheur de la crise. Le lendemain, des manifestations pacifiques ont commencé avec comme épicroentre, la capitale Bujumbura, à l'appel de quelques partis de l'opposition, de la société civile, et des frondeurs issus du parti présidentiel. Ces manifestations ont commencé dans une ambiance délétère, née de la volonté du pouvoir de limiter drastiquement les espaces de liberté, et l'annonce d'en découdre avec toute voix discordante. Dès le début des manifestations pourtant autorisées par la loi, le pouvoir a ordonné à la police d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour étouffer toute velléité contestataire.

Depuis le début de la contestation, la répression policière combinée aux exactions de la milice du parti au pouvoir, la tristement célèbre Imbonerakure, a déjà causé la mort de plus de 500 personnes, plus d'un millier de blessés, et plusieurs milliers de personnes ont été arbitrairement arrêtés dont plus de trois mille sont détenus, souvent après avoir fait l'objet de tortures ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. La crise a également provoqué l'exil de plus de 218 000 réfugiés, mais de nombreux Burundais qui sont au pays, vivent dans la peur car chaque jour emporte avec lui son lot de morts et blessés, des torturés, exécutés et disparus dont le nombre exact reste inconnu. Car, selon plusieurs sources, des fosses communes existeraient dans plusieurs coins du pays. Chaque jour qui passe, montre la détermination du pouvoir, d'en découdre avec les opposants au troisième mandat, en se livrant à des arrestations sélectives, massives, l'exécutions extrajudiciaire des personnes arrêtées, et l'ensevelissement des victimes dans des fosses communes, pour effacer toutes les preuves, à l'insu des familles. L'attaque de quelques camps militaires, le 11 décembre 2015, a servi de prétexte au pouvoir, pour arrêter et exécuter des centaines de jeunes des quartiers de Nyakabiga, Musaga, Ngagara, Jabe de Bujumbura, et d'autres des communes Mugongomanga et Mukike.

La crise au Burundi, en plus des répercussions négatives internes sur la sécurité et l'économie a des retombées négatives dans les pays voisins dans sa sous-région. Outre, les vagues de réfugiés qui y ont cherché et obtenu l'asile, avec ce que cela entraîne comme pressions sur les ressources de ces pays, des tensions vives sont vite apparues spécialement avec le Rwanda, accusé d'abriter les opposants politiques qui s'y sont réfugiés. La crise a affecté gravement les relations entre ces deux pays, caractérisée par des accusations réciproques, et une escalade vers la confrontation, même si elle est peu probable, n'est pas à exclure. De manière générale, les relations se sont considérablement dégradées entre le pouvoir de Pierre Nkurunziza et plusieurs

de ses partenaires, dont la Belgique, l'Union Européenne, les Etats-Unis, et les organisations régionales et internationales.

La répression continue sur le terrain, les principales organisations de la société civile font constamment l'objet de harcèlement. En raison de menaces de mort certains des leaders ont dû prendre le chemin de l'exil. Au cours du mois de novembre, certaines associations qui se sont illustrées dans l'opposition au troisième mandat ont vu leurs activités suspendues, leurs comptes bancaires bloqués ainsi que ceux de certains de leurs dirigeants. De plus, les passeports de quelques leaders de la société civile font l'objet de signalement abusif, dans le but de limiter leur mouvement. Dans cette dérive répressive, les médias indépendants ont payé un lourd tribut, leur sièges ont fait l'objet de destructions méchantes par les forces de police au service du pouvoir, et les journalistes sont menacés, pourchassés, voire tués. Il leur est désormais impossible d'exercer librement leur métier au Burundi. L'objectif ultime de ces actions est d'assurer au pouvoir de poursuivre ses actions criminelles, sans témoins.

Depuis le mois de juin 2015, on observe régulièrement des attaques et des confrontations entre des combattants dont l'identité n'est pas encore connue et certains éléments des forces de l'ordre. Plus spécialement, des positions de police sont prises pour cible et des dizaines de policiers auraient déjà trouvé la mort lors de ces affrontements. Le risque d'une violence généralisée reste élevé surtout que depuis quelques temps, certains hauts officiels ont commencé à distiller des discours haineux de nature à exacerber l'aversion ethnique.

Par ces faits et gestes, les autorités burundaises donnaient le signal que le pays était retombé dans le cycle de violence auquel l'Accord d'Arusha avait donné les pistes de sortie, c'est-à-dire un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes ; d'un conflit résultant de lutte de la classe politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir » (Protocole I, Chapitre premier, article 4).

En fait, le pouvoir du CNDD-FDD, dirigé par Pierre Nkurunziza, n'a jamais adhéré à cet accord et n'a cessé de torpiller la mise en application de ses principales résolutions, spécialement en matière de gouvernance, de justice et de réconciliation. C'est ainsi que depuis 2005, le pouvoir CNDD-FDD a usé de tous les moyens pour retarder le plus possible la mise en place des mécanismes de vérité et réconciliation et quand cela a été fait il s'est assuré que ces mécanismes étaient quasi vidés de leur contenu, dépouillés de leur volet justice. Dans les faits, la lettre et l'esprit de l'Accord d'Arusha ont été gravement violés, à telle enseigne que les mécanismes concernant notamment la prévention du génocide ne sont plus fonctionnels, en particulier au sein des corps de défense et de sécurité, où les équilibres ethniques aux niveaux quantitatifs et qualitatifs ne sont plus respectés.

La question fondamentale se pose en termes de stratégies de changement d'un système politique qui est en place au Burundi, quasi depuis son accession à l'indépendance, caractérisé par la mauvaise gouvernance, des pratiques d'exclusion, et utilisant la peur et l'impunité des responsables politiques et militaires, pour empêcher au citoyen d'exercer ses prérogatives dans la gestion des affaires de son pays et de bénéficier pleinement de la jouissance de ses droits. Cette situation a été rendue possible par un manque criant et constant de leadership politique visionnaire, porteur de projets politiques, depuis la disparition des leaders de l'indépendance, avec en tête le Prince Louis Rwagasore. Actuellement, c'est toute cette problématique qui fonde la désespérance des jeunes, et leur forte envie de véritable alternance politique. C'est donc dire que toutes ces questions doivent être abordées et des solutions proposées et mises en

application pour s'assurer que le Burundi sorte effectivement et définitivement de ce cercle vicieux, qui dure depuis des décennies.

Depuis le déclenchement de la crise actuelle, la communauté nationale et internationale ne cessent de demander aux protagonistes burundais de se mettre autour d'une table pour négocier, mais ces appels ont reçu un accueil froid du Gouvernement du Burundi, jusqu'ici extrêmement rétif à toute idée de négociation avec son opposition.

I. Définition du conflit burundais

Le conflit actuel est un conflit né de la volonté de Pierre Nkurunziza à briguer un troisième mandat qui se complique en se superposant à de éléments résiduels non résolus qui sont à la base des cycles de violence que le pays a connus depuis son indépendance. En effet, Pierre Nkurunziza a été élu Président du Burundi en 2005, puis en 2010, chaque fois pour un mandat de 5 ans. La constitution du Burundi prévoit effectivement que le Président de la République peut être élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. Cette limitation des mandats présidentiels prend origine au Protocole II, point 7 de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

L'opposition au troisième mandat a mobilisé des franges importantes de l'opinion burundaise et internationale. Parmi celles-là, il y a l'Eglise catholique, les partis politiques de l'opposition, des organisations de la société civile et même des membres du CNDD-FDD. Cette vague d'alerte a également touché les services de renseignement dont la direction a rendu public un rapport adressé au Président Pierre Nkurunziza, le mettant en garde sur les risques encourus par le pays, au cas où il se présenterait à un troisième mandat, contrairement au prescrit de la Constitution du Burundi et à l'Accord d'Arusha. Il en a été de même pour plusieurs partenaires du Burundi dont les Etats Unis d'Amérique, la Belgique, les membres de l'Union Européenne et l'Union Africaine. L'opposition au troisième mandat a mobilisé une action diplomatique inédite au Burundi, avec un ballet de hauts dignitaires des pays partenaires et des organisations internationales. Cependant leurs messages se sont heurtés à l'obstination et l'arrogance de Pierre Nkurunziza.

Le climat politique qui a prévalu depuis 2010 lorsque certains partis de l'opposition ont boycotté les élections, la répression qui a suivi et qui a principalement visé les membres des FNL, et dans une certaine mesure ceux du MSD, les abus des droits humains, le harcèlement judiciaire des opposants, des médias et de la société civile, l'état de pauvreté et le chômage spécialement des jeunes ; le recrutement, l'enrôlement et l'entraînement paramilitaire de la milice Imbonerakure **ont créé un contexte de peur, de malaise généralisé et subséquemment une volonté manifeste d'alternance politique et de changement véritable**. Les manifestations massives et spontanées de liesse populaire suite à la libération de Pierre Claver Mbonimpa, et de façon plus impressionnante le 19 février 2015 lors de la libération de Bob Rugurika, en sont des expressions emblématiques. Elles **furent ressenties comme une démonstration du ras-le-bol contre les atteintes aux libertés et un avertissement que la population était prête à défendre la démocratie et ses acquis**.

En somme, le conflit actuel est un conflit politique découlant de la volonté de Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat en violation de la constitution et de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Le conflit découle également d'une crise institutionnelle caractérisée par des actes de mauvaise gouvernance ayant plongé le peuple dans le désespoir, lequel peuple aspire désormais au changement véritable. En outre, le conflit est aggravé par des causes résiduelles des cycles de violence qui n'ont jamais trouvé de réponse, en particulier l'impunité qui encourage la répétition des crimes.

II. Des crimes de sang, la violation massive des droits humains et les crimes économiques devenus mode de gouvernance sous le régime de Pierre Nkurunziza

Des crimes graves se sont commis depuis 2005, après l'accession au pouvoir de Pierre Nkurunziza. En effet, au lendemain de l'installation de nouvelles institutions élues en 2005, l'on a commencé à observer un phénomène de répression aveugle contre les opposants politiques. Ainsi, en 2006, des traitements, cruels, inhumains et dégradants et des tortures ont été infligés à l'ancien Premier vice-Président de la République, Alphonse Marie KADEGE, arrêté abusivement en même temps que l'ancien président de la République Domitien NDAYIZEYE, de même que plusieurs autres anciens dignitaires du pays.

En 2006, une trentaine de personnes membres du FNL ont été sommairement exécutées alors qu'elles étaient retenues au camp militaire de Mukoni, de la province de Muyinga et jetés dans la rivière Ruvubu. Le commandant de la quatrième région militaire d'alors, le Colonel Vital Bangirinama, sera par la suite garanti d'une impunité extravagante, lorsque le Ministre de la justice, puis le Président de la République, déclarèrent qu'engager des poursuites à son encontre, pourrait occasionner une tension au sein de l'armée. Cette façon de faire deviendra par la suite un mode de gestion du pays et des crimes horribles n'ont depuis lors cessé de se commettre, notamment l'assassinat d'Ernest Manirumva qui a impliqué de hauts gradés de la police et de l'armée, desquels étaient attendus une analyse de l'ADN mais qui tous ont bénéficié d'une couverture vigoureuse de la part des institutions dirigeant le pays. Un militant du MSD, le nommé Léandre BUKURU sera froidement décapité à Gitega et sa tête jetée dans une latrine. Ce crime a été attribué à un officier de police NURWEZE Michel alias RWEMBE qui bénéficie d'une totale impunité pour les crimes qui lui sont imputés.

Des attaques, actes de torture et exécutions extrajudiciaires n'ont cessé de se commettre dont les plus emblématiques sont celles de Gatumba en 2011, les exécutions extrajudiciaires enregistrées et documentées notamment par les services des Nations Unies en 2011, l'assassinat de trois sœurs italiennes en septembre 2014, ainsi que de multiples exécutions extrajudiciaires et crimes de guerre commis lors de l'attaque de Cibitoke, en décembre de la même année.

La furie meurtrière du régime de Pierre Nkurunziza a atteint son apogée depuis le début de la contestation contre le troisième mandat. Contre des manifestants pacifiques, une force disproportionnée a été utilisée pour faire taire toute velléité de contestation. A cet égard, des

balles réelles ont été utilisées visant surtout les jeunes, y compris des mineurs. Des arrestations massives ont été opérées, des milliers de personnes détenues, souvent après avoir été sauvagement torturées. Un nombre indéterminé d'entre elles a disparu et de nombreuses sources ont évoqué l'existence de fosses communes. Le pouvoir a mis en place des unités spéciales, travaillant de connivence avec la milice Imbonerakure, opérant en dehors de toute légalité, de jour comme de nuit. Depuis le 26 avril 2015, le pouvoir de Bujumbura a décidé de mettre un terme aux libertés et principes démocratiques, en incendiant radios et télévisions indépendantes, pourchassant les journalistes tant nationaux qu'internationaux, et interdisant le fonctionnement de toute structure associative indépendante. Le résultat est que la majorité des leaders des médias, de la société civile, de l'opposition politique et des intellectuels ont été obligés de prendre le chemin de l'exil pour se mettre à l'abri de la persécution du régime de Pierre Nkurunziza.

En outre, des crimes économiques sont devenus le lot quotidien au Burundi depuis la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 à laquelle s'ajoutent de nombreux scandales économiques et financiers. Les plus emblématiques étant la fermeture du COTEBU, le détournement frauduleux du remboursement des fonds prêtés à l'Ouganda dans l'affaire dite PICFARE, le dossier Interpetrol, le détournement des fonds affectés à l'achat du matériel militaire de l'opération AMISOM et de nombreuses taxes, en particulier sur les communications téléphoniques, l'attribution frauduleuse de nombreux marchés publics, le bradage des ressources naturelles du pays et bien d'autres. En bref, le pouvoir de Pierre Nkurunziza a compromis gravement le climat des affaires, et est devenu synonyme de corruption systématique, de gabegie et de régression économique.

III. Les principaux acteurs internes

- ✓ Le principal acteur du conflit est le Président illégal et illégitime Pierre Nkurunziza lui-même. En effet, depuis qu'il a été élu pour la première fois en 2005, il a prêté serment en s'engageant à respecter la constitution et les lois du pays, ce qu'il n'a pas fait. Car le respect de la constitution implique la limite des mandats présidentiels à deux. Sa volonté de briguer un troisième mandat, contraire à la constitution et l'Accord d'Arusha, a entraîné des centaines de milliers de personnes dans la rue pour protester contre le troisième mandat. Pierre Nkurunziza est la source-même du conflit actuel. De plus, par son refus obstiné de mettre en place les mécanismes de justice transitionnelle tel que le prévoyait l'Accord d'Arusha, certaines causes de la violence au Burundi n'ont jamais été traitées. Elles sont maintenant en train d'être réactivées par le pouvoir. Les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, le Burundi est en train de retomber dans le cycle de la violence.
- ✓ Le parti CNDD-FDD, composé d'une clique autour de son président. Au même titre que Pierre Nkurunziza, ce parti joue un rôle principal dans le conflit en ce sens que c'est ledit parti qui a nommé Pierre Nkurunziza pour le représenter aux élections de 2015 et qui continue à le soutenir dans l'illégalité. Il faut reconnaître que le parti s'est fragmenté, une partie a décidé de faire la fronde contre la candidature de P. Nkurunziza. Une

oligarchie militaire et financière tient le reste des militants en otage et étouffe la démocratie même au sein du CNDD-FDD.

- ✓ Les partis satellites du CNDD-FDD, notamment réunis dans la coalition COPA.
- ✓ Les partis politiques de l'opposition réunis aujourd'hui et principalement au sein du CNARED, créé en juillet 2015. Ils étaient répartis en 2 principales coalitions à savoir ADC-Ikibiri et Amizero y'Abarundi. S'y ajoutent une dizaine d'autres formations politiques d'opposition qui ont protesté contre le troisième mandat.
- ✓ La Campagne Halte au troisième mandat. Composée de plus de 300 associations de la société civile burundaise, la campagne a fortement protesté contre le troisième mandat en appelant le peuple burundais aux manifestations pacifiques. Ces organisations ne reconnaissent pas les institutions issues des scrutins organisés entre mai et septembre 2015.
- ✓ Le mouvement des femmes. Il est formé de plusieurs organisations de femmes et de personnalités féminines issues de divers secteurs de la vie nationale mais toutes ayant le même combat : la dignité du peuple et le respect de la constitution et l'accord d'Arusha
- ✓ L'Eglise catholique : Dans cette crise, l'Eglise catholique s'est révélé comme un acteur clé incontournable. C'est la première fois dans l'histoire du Burundi qu'elle s'est manifestée avec des prises de position constantes pour dénoncer le projet de Pierre Nkurunziza de présenter sa candidature, en se retirant des structures électorales pour ne pas cautionner un processus électoral vicié. Son rôle a été déterminant pour éviter à la crise de dégénérer.

IV. Propositions et positions de la société civile

En 10 ans, P. Nkurunziza a carrément remis en cause l'espoir des Burundais de voir leur pays reconstruit et réconcilié. Aux problèmes de divisions ethniques et régionales auxquels on n'avait pas encore trouvé de solution, s'est ajoutée une crise institutionnelle profonde inhérente à un système politique prédateur des droits et libertés fondamentaux et des ressources du pays, le verrouillage de l'espace politique ainsi que des crimes à mobile politique.

La volonté de Pierre Nkurunziza de briguer le troisième mandat a accentué la crise si bien que le conflit burundais actuel a réactivé des questions qui n'avaient pas trouvé solution et tout le monde s'accorde à dire qu'aujourd'hui, le régime de P. Nkurunziza pose un problème de stabilité nationale et régionale. **Les crimes de tout genre qu'il a commis méritent d'être réprimés et leur gravité constitue un motif d'exclusion urgente dans la gouvernance du Burundi.** Et son obstination de se maintenir au pouvoir est fondée sur le besoin de se soustraire indéfiniment aux poursuites judiciaires.

V. Principaux problèmes à résoudre dans les court et moyen termes

1. L'arrêt immédiat de la répression.

Le régime en place doit s'engager à immédiatement ordonner à la police d'arrêter le harcèlement et le massacre des citoyens burundais, spécialement ceux résidant dans les quartiers et zones contestataires, mais également des étrangers et spécialement des Rwandais qui sont régulièrement pris pour cible. Il s'agit de s'engager formellement à ce que la Brigade Spéciale chargée de la Protection des Institutions (BSPI) et la police anti-émeute ne participent plus à des opérations de maintien de l'ordre, qui pendant cette période de transition, seraient confiées à l'armée.

2. La libération des prisonniers politiques et d'opinion

A ce jour, des milliers de prisonniers politiques croupissent dans les prisons dans des conditions extrêmement précaires. La majorité a été emprisonnée à la suite des manifestations pacifiques organisées en date du 8 mars 2014, 17 avril 2015 et à partir du 26 avril 2015 jusqu'à présent. Des dizaines de membres des corps de défense et de sécurité (des retraités compris) sont également privés de liberté dans le cadre du dossier relatif à la tentative de coup d'état du 13 mai 2015. Une décision politique pour la libération immédiate de ces personnes doit être prise et doit constituer un acte d'apaisement. Une commission mixte composée de magistrats et des défenseurs des droits humains devra être créée aux fins de superviser la mise en application de cette décision, et si nécessaire comprenant des observateurs internationaux. Cette commission recevra la plainte des personnes détenues ayant subi des actes de torture, traitements cruels, inhumains ou dégradants, proposera des poursuites contre leurs auteurs ainsi que des réparations aux victimes.

3. De nouvelles institutions pour diriger une indispensable transition politique

Les institutions issues des élections de mai à septembre 2015 sont illégales et illégitimes car le processus électoral dont elles sont issues est dépourvu de toute crédibilité. Il s'est déroulé dans un contexte de verrouillage de l'espace politique, ne permettant qu'au seul parti au pouvoir et à ses satellites de jouir des libertés politiques. L'opposition n'a pas pris part à ces scrutins, les médias étaient détruits ou interdits d'action, la société civile n'était plus fonctionnelle, la plupart des partenaires s'était retiré de même que l'ensemble des groupes d'observateurs. La troisième candidature de Nkurunziza elle-même a procédé par la fraude, notamment en faisant pression sur les membres de la cour constitutionnelle pour la confirmer.

De nombreux juristes, y compris les responsables des ministères de la justice des pays de l'EAC ont démontré le caractère illégal de la troisième candidature.

Une transition politique s'impose donc pour remettre le pays sur les rails; créer des conditions propices pour le jeu politique, et l'exercice des droits et libertés. Cette transition doit être négociée entre les différents acteurs clés du conflit tandis que P. Nkurunziza doit quitter le pouvoir étant donné que c'est lui-même en personne qui a provoqué la crise que le pays connaît actuellement. Et son maintien, constitue un risque grave de déstabilisation du Burundi et de la région.

Des conditions pour la mise en place d'un gouvernement de transition pour une période n'excédant pas 2 ans, une assemblée nationale et un sénat inclusifs doivent être négociées. Ces institutions auront, entre autres cahier de charge, le désarmement des milices, la libération des prisonniers politiques, la reconstruction du pays, l'évaluation et le parachèvement de la réforme du secteur de sécurité comprenant les corps de défense et l'appareil judiciaire, la création des conditions favorables à la tenue des élections inclusives, libres et transparentes. Il s'agira également de la mise en place d'une commission nationale électorale indépendante, la répression des crimes de sang, le redressement de l'économie nationale par une gouvernance responsable, le respect des droits et libertés publiques.

4. Des corps de défense et de sécurité

La crise actuelle a été aggravée par le comportement de la police et une partie de l'armée qui n'a pas su intégrer les valeurs républicaines. Ces deux groupes ont commis des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, en s'adonnant à la répression des manifestations et de tous les groupes contestataires, et en servant d'instruments de répression à un pouvoir politique illégitime. La police a agi de connivence avec la milice Imbonerakure, et des Interahamwe. Parmi les facteurs ayant conduit à ce comportement figure une intégration non achevée due à la volonté du pouvoir d'instrumentaliser les forces de défense et de sécurité. Ainsi, il est aussi vraisemblable que les équilibres ethniques prévus par l'accord d'Arusha ne sont plus respectés, ce qui occasionne un risque de génocide que ledit accord a voulu prévenir. Une évaluation sur la composition desdits corps, leur professionnalisme s'impose autant que l'impunité des crimes commis par les agents desdits corps doit être combattue. Les éléments de ces corps qui se sont livrés à des violations des droits de l'homme doivent être identifiés, à travers un mécanisme de « vetting », et les coupables sanctionnés administrativement et poursuivis par la justice.

5. L'appareil judiciaire

La justice burundaise connaît une crise grave due à son instrumentalisation par le pouvoir exécutif et le parti au pouvoir. Plusieurs magistrats, recrutés sur des bases sectaires, ont prêté allégeance au système en place, si bien que la compétence et l'expérience ont cédé la place au pur militantisme. Autant dire que certains magistrats sont même plus zélés que les Imbonerakure pour défendre le régime. Il en découle qu'ils prennent des décisions en marge de la loi et de toute déontologie professionnelle, dans le simple objectif de satisfaire leur supérieur hiérarchique ou

pire l'administration et le parti au pouvoir. Les magistrats ayant versé dans la répression contre les manifestants, le déni de justice ou toute autre violation des droits de la personne humaine doivent être identifiés et sanctionnés. Tous ces facteurs ont transformé l'appareil judiciaire en un instrument de répression politique au service du pouvoir. C'est la raison pour laquelle sa réforme s'impose au cours de la période de transition.

6. Le désarmement de la milice Imbonerakure et de tous les groupes armés

Il a été déjà établi par l'ONU que la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD constitue une milice. Ces jeunes ont bénéficié d'entraînements paramilitaires et dotés d'armes de guerre. Certains miliciens participent à ce titre dans des missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Tous ces miliciens doivent être identifiés, désarmés et poursuivis par la justice. En plus, d'autres groupes de combattants et des civils se sont armés au cours de cette crise ou auparavant, leur désarmement est impératif et doit se faire conformément à la loi pendant la période de transition.

7. Le rétablissement de la pleine jouissance des droits et libertés

Depuis le début de l'année 2015, les organisations citoyennes engagées dans le débat démocratique, et l'ensemble des citoyens sont tombés dans la ligne de mire de la répression du CNDD-FDD. Le projet de sabotage desdites organisations a atteint son paroxysme depuis la mise en place de la commission chargée de faire de la lumière sur le « mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015 », laquelle a conclu qu'une vingtaine d'associations avaient effectivement organisé un mouvement insurrectionnel. La suspension des activités ainsi que le gel des avoirs desdites associations et de certains de leurs dirigeants doivent être levés. Les médias détruits par les agents de l'Etat doivent être réparés aux frais des auteurs de ces crimes, les décisions portant sur leur fermeture annulée tandis que leur personnel doit être protégé.

Des conditions garantissant le jeu politique libre pour toutes les formations politiques doivent être créées et garanties, y compris la réunification des partis disloqués par les manigances du pouvoir.

8. Le rétablissement des médias indépendants

Les médias indépendants ont joué un rôle crucial dans la production et la diffusion d'une information nécessaire à la reconstruction et la réconciliation nationales. Nul n'ignore le rôle joué par les médias dans l'éclosion d'une culture démocratique et plus spécialement la promotion des droits humains par la dénonciation des abus. Les médias burundais ont particulièrement joué un rôle décisif lors des scrutins de 2005 et 2010, lorsqu'en synergie, ils informaient en temps réel toute la population sur le déroulement des élections.

Les médias burundais réputés pour leur dynamisme et professionnalisme, de ce fait appréciés par la population, ont été réduits en cendres à cause d'une politique criminelle, incapable de supporter la critique et l'existence de mécanismes de contre-pouvoir, incarnés notamment par les médias indépendants.

Dès lors que la destruction des médias burundais par les services de l'Etat est évidente, l'Etat a la responsabilité de les rétablir légalement, physiquement, financièrement et moralement.

Un autre problème auquel il faut trouver une solution est l'instrumentalisation des médias publics par le pouvoir. Et pour cause, les médias publics qui fonctionnent aux frais du contribuable sont devenus la caisse de résonance du régime de Nkurunziza, au service de la propagande d'un régime despotique, autoproclamé. Contre le citoyen dont ils dépendent financièrement. Un code des médias publics ainsi que des mécanismes de son application rigoureuse doivent être établis et respectés.

9. La gouvernance politique, économique et sociale

L'on sait que c'est la mauvaise gouvernance qui est à la base des cycles de violence que le pays connaît depuis des décennies. Elle concerne tous les secteurs. Elle va de l'absence de vision à long terme, au clientélisme, de la nomination des agents incompetents à la corruption généralisée, en passant par l'attribution des marchés publics dans des conditions opaques. En effet, plusieurs administrations dont la magistrature, la police, l'éducation, les marchés publics, la santé vivent au rythme de la corruption et des détournements. Mais également, la corruption politique qui consiste à placer des personnes dans des positions qu'elles ne méritent pas pour des raisons non objectives.

Ces dix dernières années, le phénomène de la corruption au Burundi a pris une ampleur sans précédent, à telle enseigne que le Burundi est régulièrement à la traîne dans les classements, et se trouve parmi les dix pays les plus corrompus de la planète, et reste le porte flambeau de la corruption au sein de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est.

La corruption cause un manque à gagner considérable au trésor public autant qu'elle occasionne un niveau de chômage et de désespoir qui dépassent l'entendement. Les institutions anti corruptions doivent être profondément réformées, les conditions d'accès à l'emploi clairement définies, des mécanismes pour en assurer le suivi créés.

10. Les défis de la jeunesse

Au Burundi, selon les projections issues du recensement de 2008, la population âgée de moins de 35 ans, constitue 80 % de la population en 2015. Cette catégorie de la

population comprend des jeunes qui suivent les études tant au secondaire qu'à l'université et chaque année, un nombre important de nouveaux diplômés, agrandit le nombre de chômeurs, avec une très faible perspective de trouver un emploi, et quand ils en trouvent celui-ci est précaire. Parallèlement, un nombre plus grand ne parviennent pas de faire des études ou à les achever et sont obligés de s'orienter dans l'informel. Les jeunes éprouvent d'énormes difficultés dues au manque d'une politique de création d'emplois et se retrouvent dans un état de chômage quasi permanent.

La jeunesse burundaise est politiquement active et constitue la pépinière des futurs dirigeants du pays mais reste fragilisée par la précarité de leurs conditions de vie qui la rend vulnérable aux manipulations politiques et aux mirages du gain facile. En raison de leur nombre et enthousiasme, les jeunes sont fréquemment sollicités dans plusieurs activités politiques. Ils ont également montré leur importance à l'occasion de la mobilisation pour la protestation contre le troisième mandat, s'imposant ainsi comme les gardiens de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et la constitution. Mais certainement que le but ultime de leur mobilisation est la construction d'un pays dans lequel ils ont de l'avenir. A moyen terme, cet aspect doit faire partie des priorités autant du gouvernement de transition que des gouvernements qui vont suivre.

11. La question du génocide

Les équilibres prévus par l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation surtout dans le secteur de la sécurité ont été conçus pour prévenir l'exclusion et le génocide. Il est aujourd'hui patent que le discours génocidaire refait surface avec un accent particulier, souvent par de hautes responsables de l'Etat. Il est urgent d'arrêter des mesures de nature à prévenir le génocide, notamment en créant des institutions de sécurité à même de rassurer toutes les communautés et de protéger les minorités ethniques et/ou les groupes ayant des opinions différentes à celles des pouvoirs en place. De même que la mise en place rapide des mécanismes de vérité, de justice et de réconciliation tels que convenus à Arusha et reflétant les différents accords avec les Nations Unies, et les conclusions des consultations populaires sur les mécanismes de justice transitionnelle.

12. Les réfugiés et déplacés internes

La question des déplacés internes suscite une attention particulière. Ils sont plusieurs centaines de milliers qui vivent dans la précarité et font objet de menaces graves depuis que le CNDD-FDD s'est installé en 2005. Ainsi, les PDI vivant dans différents sites de déplacés, notamment à Ruhororo, Bugendana et Ruvumu en commune Bubanza sont fréquemment persécutés; de faux projets sont inventés pour les chasser, des attaques contre eux sont organisées. La plupart de ces déplacés

internes vont bientôt passer un quart de siècle sans qu'une solution durable soit trouvée pour leur sécurité et plein épanouissement.

Quant aux réfugiés, ils sont de plusieurs catégories suivant les différentes périodes du mouvement d'exil. Certains ont passé un demi-siècle à l'étranger et ne sont jamais revenus car le système en place n'est jamais parvenu à les rassurer. D'autres ont fui la persécution par la milice Imbonerakure (surtout ceux des zones rurales), tandis que d'autres ont fui la persécution orchestrée conjointement par la police, les Imbonerakure et les FDLR. Des conditions de retour des réfugiés et d'installation définitive des déplacés internes doivent être rapidement créées.

13. La vérité, la justice et la lutte contre l'impunité

Pour la période récente, des crimes contre l'humanité, des actes de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants et des exactions extrajudiciaires ont été commis à grande échelle. Une commission judiciaire devrait être mise en place rapidement pour statuer sur les crimes commis au cours de cette période, afin d'identifier et poursuivre leurs auteurs. L'autre objectif ultime étant de disqualifier tout auteur de crimes, quels qu'en soit la nature, de toute fonction politique, administrative ou au sein des forces de défense et de sécurité. Car l'impunité et le maintien des criminels au sein des institutions est une des causes de répétition de la violence au Burundi.

Mais ce travail doit aller beaucoup plus loin dans le temps conformément aux dispositions prévues par l'Accord d'Arusha en la matière. Il s'agira de mettre fin aux tergiversations politiques qui ont marqué les régimes passés, en mettant rapidement en place des mécanismes pour connaître la vérité dans laquelle les Burundais, dans leur ensemble, se reconnaîtront ; identifier les crimes, leur ampleur et leur nature, les auteurs et commanditaires, afin de les poursuivre et les juger. Il s'agira aussi d'identifier les victimes, les fosses communes, et créer un mécanisme de réparation morale et matérielle.

La mise en place de ces mécanismes devrait se baser sur les principes convenus entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies, et les attentes exprimées par la population burundaise lors des consultations populaires.

14. Les modalités d'application de l'Accord d'Arusha

Les modalités d'application de l'Accord d'Arusha doivent être redéfinies afin notamment de savoir comment procéder pour respecter les équilibres et garantir que chaque individu occupe son poste au nom de la nation mais garantisse également les droits de la communauté de laquelle il tire sa légitimité. Et pour cause, des équilibres ont été brisés surtout dans les corps de défense et de sécurité sans que les membres des différentes communautés ne puissent lever une motion contre les personnes dont la passivité a favorisé lesdits déséquilibres.

VI. Les institutions de transition : composition et durée

Moyennant un cahier de charges précis, convenu entre les protagonistes, les institutions de transition devront être composées de personnalités issues des forces politiques, de la société civile, des confessions religieuses et pour certains secteurs, des membres issus des corps de défense et de sécurité. Toutes ces personnes doivent être au-dessus de tout soupçon, réputées pour leur intégrité morale, et n'étant soupçonnées ni de près ni de loin, d'avoir été associées à la commission de crimes. Toutes les institutions devront comprendre un minimum de 30% de femmes.

Toutes ces personnes ne pourront prétendre à aucun mandat électif juste après la transition. La nécessité de construire un nouveau système exige la mise en place de nouvelles institutions de transition coiffant les trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. De même, comme cela a été souligné plus haut, une réforme des forces de défense et de sécurité s'impose.

A. Le Président de la République : élection et mandat

La présidence de la République doit être assurée par une personnalité remplissant les critères d'intégrité morale et intellectuelle, et jouissant d'une expérience avérée de gestion des affaires publiques. Le Président de la République sera choisi par consensus par les différentes parties aux négociations. En cas d'impossibilité à réaliser le consensus, un vote sera organisé entre 3 propositions. Sera désigné Président, celui qui 2/3 des votes, à défaut de quoi un second tour est organisé entre les deux premiers candidats, duquel la majorité absolue est requise. Le mandat du Président de la République est de deux ans, non renouvelable.

Le Président de la République aura pour entre autres missions de :

- ❖ Nommer un gouvernement de transition ;
- ❖ Organiser des élections au plus tard à la fin du délai de transition ;
- ❖ Prendre toutes les dispositions pour désarmer la population civile et plus particulièrement la jeunesse Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD ;
- ❖ Nommer une commission électorale nationale indépendante ;
- ❖ Prendre des mesures concrètes pour parachever la réforme du secteur de sécurité, et le processus d'intégration des corps de défense et de sécurité ;
- ❖ Prendre des dispositions nécessaires pour redresser l'appareil judiciaire, lutter contre l'impunité et rétablir les victimes dans leurs droits ;
- ❖ Prendre des mesures concrètes pour la reconstruction nationale, la réconciliation et le redressement de l'économie nationale en mettant la priorité sur l'emploi des jeunes ;
- ❖ Réhabiliter les partis politiques disloqués par l'ancien régime ;
- ❖ Garantir les droits et libertés fondamentales et la réouverture des Médias indépendants ;
- ❖ Rapatrier les réfugiés et trouver une solution durable à la question des déplacés internes ;
- ❖ Réintégrer dans les corps de défense et de sécurité, les éléments qui ont refusé de commettre les crimes contre des civils et qui ont été contraints de quitter ces corps ;

- ❖ Réintégrer dans leurs les fonctions, les agents publics et privés, qui ont été obligés de quitter leurs emplois à cause de la crise ;
- ❖ Engager des procédures permettant de poursuivre devant la justice tant nationale qu'internationale les personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité ou qui ont propagé des discours de la haine ;
- ❖ Organiser en partenariat avec les pays voisins ; l'EAC , l'union Africaine et d'autres partenaires des enquêtes fouillées sur les allégations de présence de groupes armés étrangers au Burundi pour qu'ils soient arrêtés et rapatriés dans leur pays.

B. Composition du gouvernement de transition

Le Président désigné mettra en place un gouvernement d'union nationale qui comprend toutes les sensibilités et dans le respect des équilibres constitutionnels. Les deux vice-Présidents seront choisis suivant le même mode que celui qui aura guidé l'élection du président dans le strict respect des équilibres ethnique, régionaux et de genre. Le gouvernement sera composé de 20 personnalités au maximum.

A part les ministères de la défense et la sécurité publique devant revenir aux membres de ces corps, les autres postes ministériels seront confiés à des personnalités issues de tous les milieux politiques, de la société civile et des confessions religieuses ; reconnues pour leur intégrité et leur compétence.

C. Du parlement de transition

L'Assemblée Nationale de transition est l'organe législatif de transition. Elle est composée selon les dispositions pertinentes de la constitution, par des personnalités issues des partis politiques, de la société civile, des confessions religieuses et d'autres groupes minoritaires identifiés à l'instar des Batwa.

- ❖ 30 députés représentant les partis politiques de l'opposition ;
- ❖ 30 députés représentant la mouvance de l'ancien parti au pouvoir le CNDD-FDD, prioritairement ceux qui se sont battus pour le respect de la constitution et de l'Accord d'Arusha ;
- ❖ 30 issus de la société civile et des différentes confessions religieuses, en fonction de leur représentativité ;
- ❖ 10 provenant d'autres groupes minoritaires spécifiques dont les Batwa.

Le Sénat sera composé selon les dispositions de la constitution de deux représentants par province, suivant les mêmes proportions que l'Assemblée Nationale.

Les représentants du peuple devront être des femmes et des hommes au-dessus de tout soupçon, jouissant d'une intégrité morale sans faille, et n'ayant participé ni de près ni de loin à la commission des violations des droits de l'homme. Ils devront bénéficier d'un niveau de formation leur permettant de comprendre et traiter les affaires publiques habituellement soumises au parlement.

Une attention devra être accordée à la représentation des jeunes pour qu'ils soient représentés dans ces différents groupes.

D. Le système judiciaire de transition

Dans l'esprit de l'unité nationale et dans le respect des équilibres constitutionnels, il est procédé à la nomination des responsables des juridictions et des parquets parmi les magistrats ayant la compétence et l'expérience de promouvoir l'indépendance de la magistrature, l'Etat de droit et la démocratie ;

Une commission judiciaire d'enquête sera mise en place pour :

- Entamer des poursuites judiciaires à l'endroit des auteurs des crimes graves demeurés impunis et commis au Burundi pendant les législatures de 2005 à 2015 ;
- Débarrasser du système judiciaire des magistrats connus pour avoir violé les règles de déontologie professionnelle ;
- Proposer et participer dans la coordination des actions destinées à ramener dans le patrimoine de l'Etat, les biens mal acquis par certains burundais.

Au cours de cette période de transition, les premiers jalons consacrant la volonté politique en faveur de l'indépendance de la magistrature devraient être posés.

VII. Tableau synthétique des problèmes identifiés et des solutions proposées

Problèmes identifiés	Solutions proposées	Mécanismes de mise en application
Répression à l'égard des contestataires et hostilités entre protagonistes	Arrêt de la répression par le retrait des forces répressives dont l'API et la police anti-émeute des opérations de maintien de l'ordre Signature d'un acte de cessation des hostilités entre les forces combattantes	Déploiement des unités de la FDN dans les opérations de maintien de l'ordre Déploiement des observateurs nationaux et internationaux comprenant des experts militaires de l'UA ou des NU
Détentions arbitraires et prisonniers politiques et d'opinion	Libération de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes détenues arbitrairement et illégalement	Mise en place d'une commission mixte composée de magistrats et de défenseurs des droits de l'homme nationaux et internationaux
Institutions illégitimes et criminelles	Mise en place d'institutions de transition excluant Pierre Nkurunziza qui est à l'origine des problèmes que le pays connaît Engagement de poursuites contre la clique de Pierre Nkurunziza et les complices éventuels	Mise en place de nouvelles institutions convenues – Exécutif- législatif et judiciaire convenus entre les protagonistes pour une durée de transition de deux ans
Eléments des forces de défense et de sécurité impliquées dans des crimes graves	Relance du programme Développement du Secteur de Sécurité (DSS) Procédure « vetting », sanctions administratives contre les éléments criminels, poursuite du processus d'intégration, intégration de nouveaux éléments sur base de critères d'intégrité et de compétence. Processus de création de corps véritablement républicains	Forces de défense et de sécurité Gouvernement de transition Société civile Partenaires techniques et Financiers
Dépendance et instrumentalisation de la justice dans la répression politique	Identification d'éléments partisans, fautifs vis-à-vis de la déontologie professionnelle et de la loi, impliqués dans la répression politique Sanctions administratives contre les fautifs Recrutement de nouveaux magistrats sur base de critères d'intégrité et de compétence	Conseil Supérieur de la Magistrature Gouvernement du Burundi Partenaires Techniques et Financiers Société Civile

Milice Imbonerakure, Groupes armés étrangers et civils armés	Identification des groupes armés étrangers Identification des éléments armés de la milice Imbonerakure Désarmement et réintégration Poursuites judiciaires contre les éléments des milices ayant commis des crimes Extradition des éléments des milices étrangères présentes au Burundi	Gouvernement du Burundi Forces de défense et de sécurité Experts militaires de l'UA, NU Observateurs indépendants Partenaires techniques et Financiers Médiation
Rétrécissement des libertés d'expression, d'association et de presse	Rétablissement de la jouissance de toutes les libertés fondamentales Reconstruction des médias détruits par le gouvernement Indemnisation des associations, des individus lésés par les différentes mesures prises par le gouvernement illégitime de P. Nkurunziza Mise en place de mécanismes de garanties pour les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme	Gouvernement du Burundi Assemblée Nationale Partenaires Techniques et Financiers Organisation des Nations Unies Conseil National de la Communication Observatoire de la Presse Société Civile
Mauvaise gouvernance, corruption et prédation des ressources du pays	Identification des dossiers de corruption, des contrats Poursuite contre les auteurs présumés de corruption Annulation des contrats conclus frauduleusement Récupération par l'Etat de biens mal acquis Révision de la loi anti-corruption Mise en place de nouvelles structures de lutte contre la corruption	Gouvernement Parlement ONU Partenaires Techniques et Financiers Société Civile Média
Chômage et manque de perspectives des jeunes	Organisation des Etats généraux sur le chômage des jeunes Mise en place de formations d'entrepreneuriat pour les jeunes Mise en place de fonds de garanties pour l'entrepreneuriat des jeunes	Gouvernement PTF Secteur Privé Société Civile Locale et Internationale Organisations des Jeunes Partis politiques

	<p>Identification de créneaux d'investissement pour les jeunes</p> <p>Avantages fiscaux pour les investissements créateurs d'emplois pour les jeunes</p>	
<p>Impunité et crimes commis y compris des actes de génocide</p>	<p>Mise en place des mécanismes de lutte contre le génocide prévu par l'Accord d' Arusha</p> <p>Mise en place des mécanismes mixtes de justice transitionnelle selon les conclusions des négociations avec les NU, les consultations populaires</p> <p>Poursuites contre les auteurs de différents crimes commis au Burundi</p> <p>Réforme de la justice burundaise pour lui garantir efficacité et indépendance</p>	<p>Gouvernement du Burundi</p> <p>Parlement du Burundi</p> <p>ONU</p> <p>UA</p> <p>Partenaires Techniques et Financiers</p> <p>Société Civile</p>
<p>Réfugiés et déplacés internes</p>	<p>Mise en place de conditions permettant le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des déplacés chez eux</p> <p>Retour des réfugiés et réinstallation des déplacés internes</p>	<p>Gouvernement du Burundi</p> <p>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</p> <p>ONU</p> <p>Partenaires techniques et Financiers</p> <p>ONGs internationales et nationales</p>
<p>Violations de l'Accord d'Arusha</p>	<p>Evaluation de l'état de mise en place de l'Accord d'Arusha</p> <p>Mise en place de mécanismes réguliers d'évaluation</p> <p>Correction des équilibres constatés</p> <p>Analyse des lacunes mis en évidence</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Médiation</p> <p>ONU</p> <p>UA</p> <p>EAC</p> <p>Société Civile</p>
<p>Pauvreté et Régression économique renforcée par la crise en cours</p>	<p>Elaboration d'un plan « Louis Rwagasore », plan Marshall pour le Burundi</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Partenaires Techniques et Financiers</p> <p>Secteur Privé</p>